

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 31 mai 2023 à 17h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 31 mai à 17h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	25 mai 2023
Date d'affichage	25 mai 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	58
Pouvoirs	11
Votants	69

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEPAGE – MALLET
TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT
DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – MARTEL – DUCHEMIN –
MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUREIE
DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET
LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – NOËL – VASSEUR – ARCIVAL –
BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION –
DUVAL

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
Mme Patricia CHAGNON
M. Frédéric GARET
M. Fabrice FRION
M. Luc CHATENAY
M. Claude JACOB donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Armel BOUCHARD.

Le conseil d'agglomération décide à l'unanimité d'approuver les Procès-Verbaux des séances du 3 et 13 avril 2023 (69 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUREIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

En ouverture de séance, le Président souhaite la bienvenue au sein du conseil d'agglomération aux élues suppléantes ; Mme Denise CARETTE qui succède à Mme Stéphanie CROUTELLE de la commune d'Hallencourt et Mme Claudine MORTIER qui succède à M Jean-Robert DURAND de la commune de Mareuil-Caubert.

Monsieur Claude LEBLOND demande la parole.

Monsieur le Président accède à sa demande.

Monsieur Claude LEBLOND démarre son intervention :

« Vous vous doutez bien pourquoi j'ai souhaité prendre la parole ce soir, évidemment pour vous parler de l'école de Cambron, mais pas que.

Vous avez tous pu vous rendre compte que Cambron a fait dernièrement la une des journaux, que ce soit pour la fibre, que ce soit pour ces 3 petits chats retrouvés vivants au fond de la benne à déchets verts et que ce soit surtout pour l'insalubrité de l'école.

Concernant ce point, voyant que les travaux de rénovation de l'école, prévus depuis 2019, ne démarraient pas, malgré les promesses, malgré les prévisions budgétaires, les parents d'élèves sont montés au créneau en mettant en ligne une pétition concernant notamment les travaux des sanitaires. Pétition qui a recueillie plus de 600 signatures

Devant cet engouement les parents d'élèves ont alerté, malgré ma réticence, les politiques et François RUFFIN, notre député est venu à leur rencontre vendredi dernier – Le rendez-vous était fixé à 12h00 et à 11h48 je recevais un mail de la CABS m'annonçant que les travaux allaient très bientôt commencer et qu'un financement, par le biais d'un fond de concours à 100% avait été trouvé. Je n'ai quand même pas renvoyé F Ruffin, ça nous a permis au moins de faire sa connaissance.

Je précise toutefois que la CABS avait envoyé le jeudi un mail sur une boîte inutilisée

Voilà donc un épisode qui se termine plutôt bien et je remercie Frédéric REPUSSEAU d'avoir pu trouver une solution à cette situation.

Le 2^{ème} point, pour lequel je vais pousser un coup de gueule, est celui du rôle et du fonctionnement de la commission voirie, commission dont je fais partie ainsi que nombreux d'entre vous.

Je présente depuis 3 ans le même devis pour refaire la couche de roulement de la rue du Calvaire. Celui-ci m'est retoqué chaque année (comme bien d'autre commune d'ailleurs). Par contre, certains projets présentés pour la première fois à la commission du 6 avril dernier ont été retenus. Certainement beaucoup plus urgent que le mien, mais alors pourquoi ne pas l'avoir présenté avant.....

J'ai donc fait une rapide enquête sur les décisions prises depuis quelques années et j'ai constaté que certaines communes rurales (je ne citerai pas le nom) avaient largement bénéficié de l'enveloppe voirie réservée chaque année pour les couches de roulement.

Monsieur le Président regarder d'un peu plus près les comptes rendus des commissions voirie.

Je peux vous y aider si vous le souhaitez.

Je vous remercie. »

En réponse, le Président indique à propos des travaux de l'école de Cambron qu'ils n'ont jamais été définitivement arrêtés puisque leurs coûts, après appel d'offres, dépassaient largement l'enveloppe financière fixée, nécessitant de revoir la programmation selon un « projet plus adapté, mesuré et maîtrisé ».

Il ajoute qu'il convenait par ailleurs de « capter » un maximum de subvention pour permettre le financement de ces travaux. Il illustre ces propos en indiquant que les services de l'Etat ont confirmé il y a 8 jours que les fonds prévus fin 2019, début 2020 étaient « toujours valides » garantissant un taux de 80% de subvention.

Il justifie également le retard dans le démarrage de ces travaux par le fait d'une part, de la pandémie COVID et d'autre part, par la défection de nombreuses entreprises, notamment de menuiseries, en réponse à l'appel d'offres.

En conclusion, le Président rappelle que ce projet sera financé à 80% sans que la commune de Cambron n'ait à verser sa participation via un fonds de concours (contrairement à la pratique avec d'autres communes), et que cette décision a été notifiée par mail en amont de la réunion des parents d'élèves ; mail malencontreusement mal aiguillé via une boîte mail non active.

Enfin, à propos de la consommation de l'enveloppe voirie, il indique faire confiance aux élus qui la gèrent et retiennent les projets avec, espère-t-il, le plus d'équité. Il ajoute prendre acte de la demande récurrente de M. LEBLOND.

ADMINISTRATION GENERALE

1) 2023.108 Autorisation de signature d'un bail de location avec l'Etat pour la location des locaux de service et logement de la caserne de Gendarmerie de Saint Valery sur Somme.

Madame ARCIVAL souhaite savoir pourquoi on renouvelle aujourd'hui un bail échu depuis le 31 mars 2022.

En réponse, le Président indique que le bail était tacite jusqu'à sa régularisation.

En complément le DGS précise que cette régularisation a certes tardée, retard qu'il justifie par la nécessité de revaloriser l'emprise foncière de la Gendarmerie par France Domaine ; un processus qui prend du temps.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la clause de renouvellement du bail du 20 août 2013 conclu entre la communauté de communes de la Baie de Somme Sud (devenue communauté d'agglomération de la baie de Somme) et la direction des finances publiques de la Somme assistée du groupement de Gendarmerie départementale de la Somme,
- Vu la demande de renouvellement du bail sus visé de la caserne de Gendarmerie de Saint Valery-Sur-Somme par la direction des finances publiques de la Somme assistée du groupement de Gendarmerie départementale de la Somme,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

D'autoriser le Président à signer le bail de location de la caserne de Gendarmerie de Saint Valery-Sur-Somme avec la direction des finances publiques de la Somme assistée du groupement de Gendarmerie départementale de la Somme pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} avril 2022 et ce jusqu'au 31 mars 2031.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

FINANCES

2) 2023.109 Mise à jour d'autorisations de programme – Rectification d'imputations comptables.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la délibération n°2023-080 du 13 avril 2023 relative à la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

De modifier les imputations comptables comme suit :

- ✓ de l'AP 2022 – Voirie T1 PRU et en inscrivant les dépenses de cette AP en 2313.
- ✓ de l'AP 2022 – MULTIMO et en inscrivant les dépenses de cette AP en 2128.

De prendre acte que toutes les dépenses déjà réglées sur le compte 21751 et 2312 pour ces AP depuis le début de l'exercice seront réimputées respectivement sur les comptes 2313 et 2128.

D'autorise le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

3) 2023.110 Décision Modificative n° 1 au Budget principal.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la délibération n°202.088 du 13 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 du budget principal,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Considérant la nécessité de modifier le budget primitif 2023 du budget principal,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 65 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 4 abstentions : MM. TONOLLI – HENIQUE – DELOHEN – Mme ARCIVAL)

D'approuver la Décision Modificative n° 1 au Budget Principal comme suit :

Ch.	Article - Fonction	Libellé	Crédits inscrits	Modification DM 1	Crédits 2023 actualisés
Investissement					
21	21751 - 824	Réseaux de voirie	8 643 022,35	- 2 492 400,00	6 150 662,35
23	2312 - 90	Agencements et aménagements de terrain	260 750,00	- 58 650,00	202 100,00
204	2313 - 824	Constructions	2 327 889,50	+ 2 492 400,00	4 820 289,50
21	2128-90	Autres agencements et aménagements de terrain	1 249 421,94	+ 58 650,00	1 308 071,94
			TOTAL DM 1	0,00	

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

4) 2023.111 Admission de créances en créances éteintes.

Monsieur WALRAVE demande des précisions sur la nature de l'abandon de créance d'un montant de 7 304 €.

En réponse, le DGS indique qu'il s'agit de travaux réalisés en urgence par la CABS au titre d'un arrêté de péril, sur un fonds de commerce exploité par une société mise en liquidation judiciaire, empêchant ainsi tout recouvrement de la créance.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (69 votants : 67 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 contre M. DELOHEN ; 1 abstention M. MENOIRIE)

D'inscrire les créances ci-dessous comme créances éteintes :

Budget	Créancier	Montant
Principal	M. COLPAERT Alexandre	7 304 €
Principal	Mme DESPLANQUE Céline	162,70 €
TOTAL		7 466,70 €

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

5) 2023.112 Décision Modificative n° 1 au Budget annexe Développement Economique.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la délibération n°2023.089 du 13 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 du budget annexe Développement économique,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Considérant la nécessité de modifier le budget primitif 2023 du budget annexe Développement économique,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

D'approuver la Décision Modificative n° 1 au budget annexe Développement économique comme suivant :

Ch.	Article	Libellé	Crédits inscrits	Modifications par DM 1	Crédits après DM 1
Fonctionnement					
Dépenses					
67	6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	30 000 €	+ 80 000 €	110 000 €
Recettes					
74	74	Subventions d'exploitation	840 944 €	+ 80 000 €	920 944 €
			TOTAL DM 1	0 €	

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

ECONOMIE

6) 2023.113 Attribution d'une aide à une entreprise de proximité : dispositif FISAC.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision n° 19-0285 du Ministère de l'Economie et des Finances, en date du 13 décembre 2019, validant le programme d'actions FISAC à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

D'attribuer la subvention suivante :

- ✓ EURL Atelier Coiffure : 6 000 €

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif FISAC aides aux TPE.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 31 mai 2023 à 17h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 31 mai à 17h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	25 mai 2023
Date d'affichage	25 mai 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	58
Pouvoirs	11
Votants*	68

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEPAGE MALLETT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUREIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – NOËL – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – DUVAL

*** Monsieur Aurélien DOVERGNE ne prend pas part au vote.**

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLETT
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
Mme Patricia CHAGNON
M. Frédéric GARET
M. Fabrice FRION
M. Luc CHATENAY
M. Claude JACOB donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pourvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Armel BOUCHARD.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7) 2023.114 Octroi d'une garantie d'emprunt au profit de CLESENCE.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L 5111-4, et L5216-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 2298 du code civil,
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-121 en date du 29 juin 2017 définissant les modalités de garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux,
- Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de la baie de Somme,
- Vu le contrat de prêt n° 144405 en annexe signé entre Clésence, l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ayant pour objet de financer l'achat en VEFA de 12 logements situés rue Saint Pierre à Saint-Valery-sur-Somme,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,
- Considérant que les logements réservataires octroyés en contrepartie de la garantie d'emprunt font l'objet d'une convention de réservation de logements,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (68 votants : 66 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON - CREPIN – BOURCERONDE DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 contre M. MENOIRIE ; 1 abstention M. DELOHEN)

D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 423 757 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 144405 constitué de 7 Lignes de Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principale de 423 757€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

De prendre acte que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

De prendre acte que la garantie de prêt est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 31 mai 2023 à 17h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 31 mai à 17h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	25 mai 2023
Date d'affichage	25 mai 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	58
Pouvoirs	11
Votants	69

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M.– BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEPAGE
MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE –
LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE –
MACHAT – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN
J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUREIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ –
MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – NOËL – VASSEUR –
ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN –
BOURCERONDE – DORION – DUVAL

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
Mme Patricia CHAGNON
M. Frédéric GARET
M. Fabrice FRION
M. Luc CHATENAY
M. Claude JACOB donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pourvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Armel BOUCHARD.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur TONOLLI se réjouit de la signature de ces 2 contrats « jouets » et « bricolage et jardin » permettant la réduction de déchets collectés en déchetterie. Puis, il interpelle le Président sur la mise en conformité de la CABS avec la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire obligeant les ménages à trier leurs déchets biodégradables à partir du 1^{er} janvier 2024. Il demande quel est le plan d'actions prévu par la CABS afin d'éviter que ces déchets ne partent plus à l'incinérateur. Il souhaite savoir si la CABS a prévu de collecter le compost ou de faire composter les bio déchets par les habitants par la distribution de composteurs.

Enfin, il demande au Président, où en est l'audit sur la collecte de déchets. Il indique avoir l'impression qu'il n'y a pas d'objectif poursuivi, ni même de « plan de bataille ».

En réponse, le Président indique que l'audit sera présenté la semaine prochaine en premier lieu aux agents de la déchetterie.

Monsieur DEBRAY ajoute que le cabinet poursuit son étude et qu'il est sur le point de présenter ses propositions notamment pour le traitement des bio déchets.

8) 2023.115 Autorisation de signature du « Contrat territorial pour les JOUETS » avec l'éco-organisme Eco-mobilier.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code l'environnement et notamment ses articles L. 541-10, L. 541-10-1 (12°) et R. 543-320 suivants,
- Vu l'article 62 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, site loi 'AGEC',
- Vu l'arrêté ministériel du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des jouets,
- Vu l'arrêté du 14 décembre 2021 portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges des éco organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des jouets,
- Vu l'arrêté conjoint de la ministre chargée de la transition écologique et du ministre de l'économie, des finances et de la relance, en date du 21 avril 2022, par lequel Eco mobilier est agréé en tant que éco - organisme pour la filière élargie du producteur applicable aux jouets,
- Vu le contrat territorial type pour les jouets avec l'éco – organisme Eco mobilier,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

D'approuver le conventionnement avec Eco-mobilier intitulé : « Contrat territorial pour les JOUETS »

D'autoriser le Président à signer le « Contrat territorial pour les JOUETS » avec l'éco-organisme Eco-mobilier.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes à la mise en œuvre de cette décision.

9) 2023.116 Autorisation de signature du Contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin « REP ECO-MOBILIER »

Monsieur TONOLLI relaie le témoignage entendu au cours de l'assemblée générale de l'association 2^{ème} Chance à Abbeville en charge de la récupération d'objets d'occasion, consistant à s'étonner de l'absence de contractualisation de la déchetterie d'Abbeville avec cette association, alors que cette dernière qui emploie 19 personnes en contrat d'insertion, a contractualisé avec les déchetteries de la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre, et également lui semble-t-il avec les déchetteries de Saint Valery et Cayeux.

Il souhaite donc savoir pourquoi cette association n'a pas réussi à collecter quoique ce soit à la déchetterie d'Abbeville, bien qu'il lui semble qu'une convention ait existé dans le passé.

En réponse M. DEBRAY confirme l'existence dans le passé d'une convention mentionnant un passage par semaine à la déchetterie d'Abbeville et d'Hallencourt par cette association, mais que faute d'objets à récupérer, celle-ci n'est plus venue. Il ajoute être disposé à rencontrer de nouveau l'association avec M. Pascal LEFEBVRE.

M. Le Président fait part de la bonne entente de la CABS avec l'association 2^{ème} Chance située aujourd'hui Boulevard Voltaire, dont le déménagement au sein des locaux du Pôle collaboratif dans le quartier Bouleux, soleil Levant Platanes est imminent.

Monsieur PARSIS interpelle le Président sur les modalités de récupération des jouets et articles de bricolage. Il ajoute qu'il est essentiel de porter le message aux habitants : « où mettre, et quoi » ? Le Maire étant un vecteur important de communication.

Monsieur DEBRAY précise que tout objet pouvant être réparé, revendu est récupérable. Il ajoute que la CABS doit faire preuve de plus de pédagogie auprès des habitants afin de mieux leur faire savoir ce qui peut être accepté en vue d'une revalorisation.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article L541-10-1 14° du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments de bricolage et de jardin, la prévention et la gestion des déchets des Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière,
- Vu l'article 62 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi 'AGEC',
- Vu l'arrêté ministériel du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des ABJ,
- Vu l'arrêté du 21 avril 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de bricolage et de jardin,
- Vu le contrat territorial type pour les articles de bricolage et de jardin avec l'éco – organisme Eco-mobilier,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

D'approuver le conventionnement avec Eco-mobilier intitulé : « Contrat territorial pour les ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN »

D'autoriser le Président à signer avec l'éco-organisme Eco-mobilier intitulé « Contrat territorial pour les ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN »

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes à la mise en œuvre de cette décision.

POLITIQUE DE LA VILLE

10) 2023.117 Validation des projets déposés dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2023 (DPV)

Monsieur TONOLLI profite de ce point pour évoquer le nombre de places dans les centres de loisirs désormais limité, empêchant ainsi l'inscription de nombreux enfants de familles modestes, en particulier dans les quartiers de la Politique de la Ville. Il indique également que la suppression du centre de loisirs Soleil Levant engendre des problèmes en termes de mobilité pour emmener les enfants depuis le quartier Bouleaux Soleil Levant Platanes vers les quartiers de Rouvroy, Menchecourt ou Provinces, puisqu'il n'y a plus de bus.

Il affirme douter de la volonté politique de la CABS en termes de recrutement d'animateurs pour répondre aux demandes d'inscription. Il regrette cet état de fait, dommageable pour les enfants.

En réponse, Monsieur BALEDEMENT indique que la CABS ne laissera aucun enfant sans lieu d'accueil, sans activité cet été ; il prend pour exemple Abbeville Plage, les Maisons de quartier et leur planning d'activités, les associations culturelles, sportives, ou de prévention, les tournées d'été...

Concernant le recrutement d'animateurs, il reconnaît cette problématique, et prend pour exemple le manque de BNSSA sur l'ensemble du territoire national.

Monsieur DOVERGNE rebondit sur les propos de M. TONOLLI indiquant que la CABS n'est pas attractive pour les animateurs, ajoutant que les salaires n'ont pas été revalorisés depuis une dizaine d'années, contrairement à d'autres communautés de communes aux alentours.

En réponse, le Président mentionne qu'après avoir consulté Amiens Métropole et d'autres communautés de communes, les salaires des animateurs sont sensiblement identiques. En revanche, une différence salariale existe au sein des associations ou entreprises gérant en direct les centres de loisirs. Il conçoit néanmoins la difficulté de recrutement de Directeurs de centres de loisirs, ainsi que la gestion des effectifs d'animateurs et d'enfants, ces derniers préférant se rendre sur Abbeville plage, au détriment de leur centre de loisirs de rattachement. Il réaffirme que la jeunesse est une priorité de la CABS.

Monsieur HENOCQUE interpelle le Président sur le regroupement des centres de loisirs de Saint-Blimont, Vaudricourt, Pendé, Franlen en un seul, et sa conséquence en termes de transport, d'attractivité.

Le Président lui répond que le regroupement de centres de loisirs permet une plus grande efficacité pédagogique ; propos que M. TONOLLI ne partage pas.

En effet, M. TONOLLI indique que cette politique de places limitées dans les centres de loisirs a un effet pervers, incitant les familles à inscrire leurs enfants pendant les 2 mois d'été et ne venir que partiellement prenant ainsi la place d'autres enfants contraints à se déplacer vers Abbeville Plage, faute de place en centres de loisirs tout aussi attractifs en termes d'activités.

Monsieur DELOHEN réitère la demande de son conseil municipal à savoir la restitution des 15 000€, qu'il verse annuellement à la CABS au titre de la compensation « Centre de Loisirs à Hallencourt » qui n'existe plus. Il demande la mise à disposition de cette somme au bénéfice d'une association Hallencourtoise.

Le Président en réponse, suggère d'inscrire cette proposition au sein du Projet de Territoire sous condition que cette association prenne en charge l'organisation d'un centre de loisirs.

Monsieur DOVERGNE revient sur le Projet de Territoire, il regrette ne pas être associé à ce projet ; il demande quel est son coût et son état d'avancement.

En réponse, Le Président indique que le Conseil des Maires poursuit son travail avec le cabinet. Il mentionne son coût : 150 000 € HT, un coût constant. Il précise le principe de vote de ce projet en Conseil des Maires : 1 Maire = 1 voix.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article 172 de la loi de finances 2009 créant la Dotation Politique de la Ville (DPV) bénéficiant chaque année aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées, complétant la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Vu l'éligibilité de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) à la DPV,
- Vu le montant de l'enveloppe DPV allouée à la CABS au titre de l'année 2023,
- Vu les projets identifiés par la CABS et la ville d'Abbeville au titre de la DPV, bénéficiant aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV),
- Vu le rapport de **Éric BALEDENT**, Conseiller délégué en charge de la Politique de la Ville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (69 votants : 66 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RUIV – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 contre M. MENOUIRIE ; 2 abstentions MM. DELOHEN – WALRAVE)

D'approuver les projets déposés au titre de la dotation politique de la ville 2023 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

D'autoriser le Président à signer tout document d'application et toute convention permettant la mise en œuvre de ces projets.

GEMAPI

11) 2023.118 Délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre (CCPM) à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (CABS) pour les travaux d'aménagement et d'entretien du Scardon sur les communes de Millencourt-en-Ponthieu et Saint-Riquier prévus dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de l'Abbevillois (deuxième plan triennal 2023-2025).

Le conseil d'agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la délibération 2022.180 du 21 novembre 2022 de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) adoptant le second plan triennal de financement relatif au programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) des cours d'eau du réseau hydrographique de l'Abbevillois dans le cadre du plan Somme 2,
- Vu la demande de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCPM à la CABS des travaux et de l'entretien du Scardon réalisés sur les linéaires des communes de Millencourt-en-Ponthieu et de Saint-Riquier

dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de l'Abbevillois (deuxième plan triennal 2023-2025),

- Vu le rapport de Michel BLONDIN conseiller délégué Cours d'eau, GEMAPI et prévention des risques,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

D'accepter la demande de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCPM à la CABS pour les travaux d'aménagement et d'entretien du Scardon sur les communes de Millencourt-en-Ponthieu et Saint-Riquier prévus dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de l'Abbevillois.

D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CABS et la CCPM et à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

12) 2023.119 Délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (CABS) à la Communauté de Communes du Vimeu (CCV) pour les opérations d'aménagement du ruisseau dit la Course à Saigneville dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la rivière Trie (2023-2027) porté par la CCV.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le dépôt imminent par la communauté de commune du Vimeu (CCV) d'un nouveau programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Trie 2023-2027 financé par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, la région Hauts de France et le conseil départemental de la Somme dans le cadre de la mise en œuvre du plan Somme 2 - fiche 10.1 « *travaux de mise en œuvre des plans de gestion sur la Somme et ses affluents ainsi que les cours d'eau du Marquenterre* »,
- Vu le rapport de Michel BLONDIN conseiller délégué aux Cours d'eau, GEMAPI et prévention des risques,
- Considérant l'intérêt pour la CABS d'intégrer dans ce programme pluriannuel (2023-2027) de restauration et d'entretien de la Trie, la réalisation de travaux sur le tronçon aval du ruisseau dit de « *la Course* » situé sur le territoire de la commune de Saigneville membre de la CABS,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

D'accepter la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la CABS à la CCV pour les opérations d'aménagement du ruisseau dit la Course à Saigneville dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la rivière Trie (2023-2027)

D'autoriser le Président à signer la convention délégation de la maîtrise d'ouvrage entre la CABS et la CCV et à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 31 mai 2023 à 17h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 31 mai à 17h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	25 mai 2023
Date d'affichage	25 mai 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	57
Pouvoirs	11
Votants*	68

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEPAGE MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – NOËL – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – DUVAL

***Départ de Monsieur Frédéric DELOHEN au cours de l'examen de ce point c'est-à-dire au cours de la présentation du point et avant les opérations de vote.**

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
Mme Patricia CHAGNON
M. Frédéric GARET
M. Fabrice FRION
M. Luc CHATENAY
M. Claude JACOB donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pourvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Armel BOUCHARD.

13) 2023.120 Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association départementale des gardes chasse particuliers et des piégeurs agréés de la Somme (2023-2025)

Madame ARCIAL évoque la souffrance animale notamment après avoir visionné des vidéos sur le piège en X. Elle indique qu'il existe d'autres moyens, tels que des cages, ou une modification du niveau de pente des rivières, moins douloureux pour les animaux.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Michel BLONDIN conseiller délégué aux Cours d'eau, GEMAPI et prévention des risques,
- Considérant qu'il est de l'intérêt général de contrôler les populations de Rat musqué sur le territoire de la communauté de communes de la Baie de Somme,
- Considérant l'absence de groupe de défense contre les organismes nuisibles (GDON) dans la Somme,
- Considérant que l'association départementale des gardes chasse particuliers et des piégeurs agréés de la Somme est en mesure d'apporter à la CABS une aide substantielle dans ce domaine,
- Considérant le caractère expérimental du dispositif et l'appui technique du FREDON Hauts de France,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (68 votants : 58 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS – DUVAL ; 9 contre : MM. TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – PARSIS – MENOIRIE – Mmes ARCIVAL – BOSION – LEPLOMB – DUBOS ; 1 abstention : Mme BEAURIN)

D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association départementale des gardes chasse particuliers et des piégeurs agréés de la Somme pour la période 2023-2025.

D'autoriser le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association départementale des gardes chasse particuliers et des piégeurs agréés de la Somme pour la période 2023-2025 et à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

POINT INFORMATIF

14) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil.

04/04/2023	2023.86	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
04/04/2023	2023.87	Marché public de prestation de service en procédure adaptée avec l'entreprise Yves PEZÉ portant sur le marché « Mission d'O.P.C. pour la construction du pôle socioculturel et sportif »
05/04/2023	2023.88	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
05/04/2023	2023.89	Recrutement de 8 agents contractuels pour le service des affaires scolaires.
11/04/2023	2023.90	Marché de travaux en procédure adaptée avec l'entreprise STPA portant sur le marché « Aménagement de la Place du Général de Gaulle à Cayeux sur Mer »

17/04/2023	2023.91	Contrat d'assistance avec le cabinet Accessitour en vue de réaliser l'accompagnement de l'Office de Tourisme de la CABS pour l'obtention de la marque Qualité Tourisme
17/04/2023	2023.92	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
18/04/2023	2023.93	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de réaliser une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif sur la commune de Condé-Folie avec la société EPTB Somme-AMEVA
19/04/2023	2023.94	Consultation juridique sur l'application de la loi littoral pour le projet Seigneur confiée au Cabinet Boivin et Associés
19/04/2023	2023.95	Demande de subvention auprès de l'Etat pour le fonctionnement de la France Services
19/04/2023	2023.96	Demande subvention auprès de l'Etat pour le projet « Encore un été rythmé dans les quartiers »
19/04/2023	2023.97	Convention de mise à disposition de matériel, et ce à titre gracieux, du 5 mai au 9 mai à l'association « Les tchiots et les aînés des 200 »
20/04/2023	2023.98	Mise à disposition gracieusement la salle d'exposition de l'office de tourisme de la Baie de Somme pour le Festival de l'Oiseau
24/04/2023	2023.99	Mise à disposition à titre gracieux du gymnase de Saint Valery sur Somme au Collège Aristide Briand de Chaulnes
24/04/2023	2023.100	Contrat de redevance spéciale au titre de l'année 2023 avec l'enseigne Le Théodose située 36 route d'Abbeville à Saint Valery sur Somme.
24/04/2023	2023.101	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du diagnostic territorial multi-pressions, du contrat d'actions pour la ressource en eau et du plan d'actions des captages de fonds de l'heure et Saint gilles avec la commune d'Abbeville et AMEVA
24/04/2023	2023.102	Demandes de subvention et de prêt à taux zéro auprès de la CAF pour le projet de restructuration de locaux situés au 95 route de Paris à Abbeville.
25/04/2023	2023.103	Recrutement de 63 agents contractuels pour le service des Affaires Scolaires
26/04/2023	2023.104	Recrutement d'un agent contractuel pour la période du 4 mai au 31 mai au service Finances
27/04/2023	2023.105	Modification de la régie de recette de l'espace coworking dénommé « l'Office »
28/04/2023	2023.106	Recrutement pour la période du 2 mai au 29 septembre de M. Corentin PECOUL, exerçant les fonctions de mécanicien au garage communautaire
28/04/2023	2023.107	Demande de subvention auprès de la CAF pour une procédure de mise à jour payante et obligatoire du système informatique de gestion des Relais Petite Enfance
2/05/2023	2023.108	Désistements de 2 contrats au service des affaires scolaires
2/05/2023	2023.109	Recrutement pour la période du 1 ^{er} juin au 31 août de Mme Sylviane CREVEL exerçant les fonctions d'agent d'hygiène des locaux au service des Moyens Généraux
3/05/2023	2023.110	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
3/05/2022	2023.111	Annulation de recrutement concernant 2 agents pour le service des Affaires scolaires
4/05/2022	2023.112	Non attribué
4/05/2023	2023.113	Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2023, afin de développer des actions visant à augmenter le taux de participation aux dépistages des cancers organisés pour les habitants des communes rurales de la CABS

4/05/2023	2023.114	Demande de subvention auprès de l'Etat – Politique de la Ville pour l'opération « quartiers d'été » pour l'année 2023, afin de développer des actions visant à développer la pratique d'activités physiques.
5/05/2023	2023.115	Marché à procédure adaptée de prestations des services pour le « Transport de personnes à la demande sur une partie du territoire de la CABS » avec l'entreprise TRANSPORTS DELAHAYE
5/05/2023	2023.116	Contrat de redevance spéciale au titre de l'année 2023 avec la société SARL LE GRENIER A SEL située 2 Quai Lejoille à Saint Valery sur Somme.
5/05/2023	2023.117	Vente terrain lot n° 5 situé à Arrest à Mme RIQUIER et pouvoir à l'étude de Maître Christine BUTEL pour vente du terrain.
5/05/2023	2023.118	Mise à disposition gracieuse de la salle d'exposition de l'office de tourisme de la Baie de Somme pour la période du 9 juin au 6 juillet 2023 pour l'artiste Hugo HENRY
9/05/2023	2023.119	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
10/05/2023	2023.120	Contrat de redevance spéciale au titre de l'année 2023 avec le restaurant l'Effet Mer située 11 place Georges Clémenceau à Cayeux sur Mer.
11/05/2023	2023.121	Demande de subvention auprès de l'Etat – Politique de la Ville pour l'opération « quartiers d'été » pour l'année 2023, afin de développer des actions visant à améliorer le bien-être des publics en situation de précarité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h50.

Le Secrétaire de séance
Armel BOUCHARD

Le Président
Pascal DEMARTHE